RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES DOUANES
RAPPORT D'ANALYSE DES PERCEPTIONS DOUANIÈRES À L'IMPORTATION
OCTOBRE 2026

I. SYNTHÈSE EXÉCUTIVE

Au cours du mois d'octobre 2026, l'Administration générale des douanes (AGD) a enregistré des perceptions douanières de **11 500 444 274,73 gourdes**, contre 11 302 532 300,94 gourdes en octobre 2025. Cette évolution représente une augmentation de 197 911 973,79 gourdes, soit **1,75 %**.

Ce résultat constitue le niveau de perceptions le plus élevé enregistré pour un mois d'octobre, selon nos séries statistiques. Il traduit une progression des recettes douanières, malgré un contexte marqué par une forte diminution des perceptions sur les produits pétroliers.

La comparaison entre les prévisions et les recettes effectivement encaissées révèle une performance différenciée selon les catégories de produits. Les perceptions sur les marchandises ont dépassé les objectifs mensuels, tandis que les recettes pétrolières ont enregistré un écart important par rapport aux prévisions.

Le manque à gagner sur les produits pétroliers s'explique principalement par la politique de subvention de l'État haïtien. En effet, face aux fluctuations et aux hausses des cours sur le marché pétrolier mondial, l'État a fait le choix de maintenir les prix des produits pétroliers à la pompe, afin de limiter les répercussions sur les consommateurs, le pouvoir d'achat de la population et le coût de la vie. Cette décision de politique publique a eu des conséquences sur le niveau des recettes douanières provenant de ces produits.

Parallèlement, nous avons enregistré une progression importante de la valeur en douane des marchandises importées, ainsi que des résultats encourageants dans plusieurs bureaux régionaux. Ces évolutions confirment l'importance de poursuivre le renforcement de nos mécanismes de contrôle, d'améliorer le rendement fiscal des importations et de consolider notre présence sur l'ensemble du territoire.

II. ANALYSE DES PRÉVISIONS ET DES RÉALISATIONS

Tableau 1 — Prévisions et recettes encaissées en octobre 2026

Catégorie	Prévisions (HTG)	Recettes encaissées (HTG)	Écart (HTG)	Réalisation
Marchandises	10 646 542 536,64	10 760 581 508,73	+114 038 972,09	101,07 %
Produits pétroliers	2 563 096 281,68	739 862 766,00	−1 823 233 515,68	28,86 %
Total	**13 209 638 818,32**	**11 500 444 274,73**	**−1 709 194 543,59**	**87,06 %**

Les perceptions sur les marchandises ont atteint 10,76 milliards de gourdes, dépassant les prévisions de 114,04 millions de gourdes. Le taux de réalisation de 101,07 % traduit une mobilisation satisfaisante des recettes dans cette catégorie.

En revanche, les perceptions sur les produits pétroliers se sont établies à 739,86 millions de gourdes, pour un objectif de 2,56 milliards de gourdes. Le taux de réalisation de 28,86 % fait ressortir un écart négatif de 1,82 milliard de gourdes.

Cet écart doit être apprécié dans le contexte de la politique de subvention appliquée par l'État. Alors que les cours des produits pétroliers ont connu des fluctuations et des hausses sur le marché international, l'État a choisi de ne pas répercuter intégralement ces augmentations sur les prix à la pompe. Le maintien des prix à leur niveau administré vise à protéger les consommateurs et à limiter les effets de la hausse des coûts énergétiques sur l'économie nationale. Cette intervention a toutefois une incidence sur les recettes pétrolières mobilisées par les services douaniers.

Ainsi, le dépassement des prévisions dans la catégorie des marchandises a permis de compenser partiellement le manque à gagner enregistré sur les produits pétroliers. Toutefois, cette compensation n'a pas été suffisante pour atteindre l'objectif global du mois. Le taux de réalisation de l'ensemble des recettes s'est donc établi à 87,06 %.

III. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DOUANIERS

Tableau 2 — Comparaison des principaux indicateurs : octobre 2025 et octobre 2026

Indicateur	Octobre 2025	Octobre 2026	Variation
Perceptions douanières (HTG)	11 302 532 300,94	11 500 444 274,73	+1,75 %
Valeur en douane (HTG)	38 609 753 374	53 468 532 717	+38,48 %
Poids net (kg)	390 736 084	435 386 379	+11,43 %
Recettes sur les produits pétroliers (HTG)	2 710 520 239	739 862 766	−72,70 %
Droits concédés (HTG)	1 304 685 766	2 174 494 590	+66,67 %

3.1. Évolution de la valeur en douane et du poids net

La valeur en douane des marchandises importées est passée de 38,61 milliards de gourdes en octobre 2025 à 53,47 milliards de gourdes en octobre 2026, soit une progression de 38,48 %. Parallèlement, le poids net des marchandises a augmenté de 11,43 %.

La progression de ces deux indicateurs témoigne d'une augmentation de la valeur et du volume des marchandises enregistrées à l'importation. Toutefois, la hausse de la valeur en douane ne se traduit pas automatiquement par une progression proportionnelle des recettes. La nature des produits importés, leur classement tarifaire, les régimes douaniers applicables ainsi que les exonérations et franchises accordées influencent directement le rendement fiscal.

Nous devons donc continuer à renforcer le contrôle de la valeur en douane, la vérification des déclarations et le suivi des régimes fiscaux applicables aux marchandises importées.

3.2. Évolution des recettes pétrolières

Les recettes provenant des produits pétroliers ont diminué de 72,70 %, passant de 2,71 milliards de gourdes en octobre 2025 à 739,86 millions de gourdes en octobre 2026.

Cette diminution est principalement liée au contexte de subvention et au choix de l'État de maintenir les prix à la pompe malgré les fluctuations à la hausse des cours sur le marché pétrolier mondial. Cette politique vise à atténuer les effets de ces variations sur la population, mais elle entraîne également des conséquences sur les recettes publiques provenant du secteur pétrolier.

3.3. Évolution des droits concédés

Les droits concédés sont passés de 1,30 milliard de gourdes en octobre 2025 à 2,17 milliards de gourdes en octobre 2026, soit une augmentation de 66,67 %.

Cette progression mérite une attention particulière dans l'analyse du rendement fiscal. Nous entendons renforcer le suivi des exonérations, des franchises et des avantages douaniers, afin de mieux apprécier leur incidence sur les recettes publiques et de garantir le respect des dispositions légales et réglementaires.

IV. ANALYSE DES PERFORMANCES PAR BUREAU DE DOUANE

Tableau 3 — Évolution des perceptions par bureau : octobre 2024, 2025 et 2026

Montants en gourdes (HTG).

Bureau	Oct. 2024	Oct. 2025	Oct. 2026	Variation 2025-2026
Port de Port-au-Prince	3 697 070 604	6 884 362 347	7 722 299 195	+12,2 %
Aéroport de Port-au-Prince	173 790 978	164 311 849	179 752 920	+9,4 %
SONAPI	89 069	91 180	29 010	−68,2 %
Cap-Haïtien	1 099 262 094	1 156 380 606	1 928 869 298	+66,8 %
Gonaïves	—	3 372 459	77 553 854	+2 199,6 %
Saint-Marc	18 717 709	42 327 579	84 015 436	+98,5 %
Miragoâne	33 865 884	53 623 559	181 594 884	+238,6 %
Petit-Goâve	18 995 827	—	8 421 588	—
Port-de-Paix	1 079 836	—	30 229 092	—
Jacmel	16 117 333	20 315 736	11 041 548	−45,7 %
Cayes	—	362 848	—	—
Aéroport des Cayes	—	2 166 863	2 349 935	+8,4 %
Jérémie	—	—	—	—
Saint-Louis-du-Sud	—	123 742 055	305 472 014	+146,9 %
Malpasse	1 422 781	—	42 174 612	—
Ouanaminthe	143 284 333	131 555 648	155 304 823	+18,1 %
Belladères	164 363 489	—	6 801 242	—
Thomassique	5 121 411	—	11 076 160	—
Anse-à-Pitres	10 275 839	9 399 333	13 595 900	+44,6 %
Caracol	—	—	—	—
Entrepôt pétrolier (12EP)	2 313 895 435	2 710 520 239	739 862 766	−72,7 %
TOTAL	**7 697 352 622**	**11 302 532 301**	**11 500 444 275**	**+1,75 %**

Le tiret (—) indique qu'aucune perception n'est renseignée pour la période concernée. Le taux de variation n'est pas calculé lorsque la valeur de référence est absente ou nulle.

4.1. Performance des principaux bureaux

Le Port de Port-au-Prince demeure le principal contributeur aux recettes douanières, avec 7,72 milliards de gourdes en octobre 2026, soit une augmentation de 12,2 % par rapport à octobre 2025. L'aéroport de Port-au-Prince affiche également une progression de 9,4 %, avec des perceptions de 179,75 millions de gourdes.

Le bureau du Cap-Haïtien enregistre une performance particulièrement importante. Ses perceptions sont passées de 1,16 milliard à 1,93 milliard de gourdes, soit une augmentation de 66,8 %. Cette évolution confirme le rôle stratégique de ce bureau dans la mobilisation des recettes nationales.

4.2. Progression des bureaux régionaux

Plusieurs bureaux régionaux ont enregistré des hausses significatives. Miragoâne progresse de 238,6 %, Saint-Louis-du-Sud de 146,9 %, Saint-Marc de 98,5 %, Anse-à-Pitres de 44,6 % et Ouanaminthe de 18,1 %.

Les Gonaïves ont également enregistré une progression importante, passant de 3,37 millions de gourdes en octobre 2025 à 77,55 millions en octobre 2026. Cette évolution traduit une amélioration notable des perceptions par rapport à la période précédente.

Par ailleurs, les bureaux de Petit-Goâve, Port-de-Paix, Malpasse, Belladères et Thomassique ont enregistré des perceptions en octobre 2026 alors qu'aucun montant n'était renseigné pour octobre 2025. Nous entendons consolider ces résultats et poursuivre le renforcement de la présence douanière sur l'ensemble du territoire.

4.3. Bureaux ayant enregistré une diminution

Les perceptions ont diminué à Jacmel, où elles sont passées de 20,32 millions à 11,04 millions de gourdes, soit une baisse de 45,7 %. La SONAPI a également enregistré une diminution de 68,2 %.

L'entrepôt pétrolier (12EP) affiche une baisse de 72,7 %, principalement liée au contexte de subvention des produits pétroliers décrit précédemment.

Nous poursuivrons l'examen des résultats de ces différents bureaux afin d'identifier les facteurs expliquant les variations constatées et de mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'amélioration de leur rendement.

V. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES

Au regard des résultats obtenus, nous entendons poursuivre nos efforts autour des axes prioritaires suivants :

1. **Renforcement de la mobilisation des recettes :** améliorer le contrôle de la valeur en douane, du classement tarifaire et de la liquidation des droits et taxes.
2. **Suivi des recettes pétrolières :** tenir compte de l'évolution du marché international et des conséquences de la politique nationale de subvention sur les recettes douanières.
3. **Contrôle des exonérations :** renforcer le suivi des franchises, des droits concédés et des avantages douaniers afin de mieux mesurer leur incidence sur les recettes publiques.
4. **Consolidation des bureaux régionaux :** accompagner les bureaux ayant enregistré des progressions et examiner les contre-performances afin d'améliorer leur contribution.
5. **Modernisation et fiabilité des données :** poursuivre l'amélioration des outils statistiques et des mécanismes de suivi pour renforcer la qualité des analyses et la préparation des prévisions.

VI. CONCLUSION

Au terme du mois d'octobre 2026, nous avons mobilisé **11 500 444 274,73 gourdes**, soit une progression de 1,75 % par rapport à octobre 2025. Ce résultat constitue un record pour un mois d'octobre, selon nos séries statistiques.

Malgré une réalisation globale de 87,06 % des prévisions, les perceptions sur les marchandises ont dépassé leur objectif mensuel, contribuant ainsi à atténuer le déficit enregistré sur les produits pétroliers. Ce dernier doit être apprécié dans le contexte de la politique de subvention adoptée par l'État afin de maintenir les prix à la pompe face aux fluctuations du marché pétrolier mondial.

Les performances enregistrées dans plusieurs bureaux régionaux témoignent également des possibilités de renforcement de notre capacité de mobilisation des recettes sur l'ensemble du territoire.

Nous demeurons pleinement engagés dans la mobilisation des recettes publiques, la sécurisation des opérations douanières et la modernisation de notre Administration. La poursuite des efforts engagés doit permettre de consolider les acquis, d'améliorer le rendement fiscal des importations et de renforcer durablement notre contribution aux finances publiques et au développement national.